



Ministère
des Finances
Imposition et registre
des biens

Demande au programme de report d'impôt foncier des aînés



Demande au programme de report d'impôt foncier des aînés

Renseignements généraux

Objectif

Ce programme réduit le coût de la vie des aînés admissibles en permettant à celles et à ceux que le programme intéresse de demander que l'impôt foncier applicable à leur résidence principale soit reporté.

Qui est admissible?

Vous pouvez être admissible au programme si vous

- 1) êtes âgé(e) de 65 ans ou plus;
- 2) avez occupé votre résidence principale depuis au moins six mois au cours de l'année précédant la date de la demande; et
- 3) avez un revenu familial annuel inférieur à 42 000 \$.

Comment cela fonctionne-t-il?

Au moment de l'acceptation dans le programme, l'impôt foncier annuel est reporté. Imposition et registres des biens conservera le total de l'impôt foncier exigible à chaque année. Si vous décidez de vendre la propriété, tous les impôts reportés deviennent payables.

Si vous demeurez dans le programme toute votre vie, les impôts accumulés doivent être payés à même la succession.

En vertu du Programme de report d'impôt foncier des aînés, l'intérêt ne s'accumule pas sur l'impôt reporté à compter de la date de l'approbation.

Conditions

Vous devez avoir occupé votre maison durant au moins six mois au cours de l'année précédant la date de la demande d'un certificat de report d'impôt.

Si vous êtes propriétaire ou occupez un immeuble résidentiel tel qu'une moitié de duplex, vous ne pouvez reporter les impôts que sur la partie que vous occupez.

Sur les propriétés commerciales, meubles agricoles ou sur les immeubles de plus d'un acre, l'impôt peut être reporté seulement sur la maison et le lot (généralement un acre) sur lequel la maison est située.

Les impôts peuvent être reportés sur une seule propriété. Par exemple, si vous possédez une maison d'hiver et un chalet d'été, vous pouvez demander un report d'impôt seulement sur votre résidence principale.

Comment faire une demande?

Remplissez et retournez le formulaire de demande à Imposition et registres des biens, accompagné d'une copie de votre déclaration d'impôt de l'an dernier pour le propriétaire enregistré de la propriété. Si votre demande est approuvée, vous recevrez un certificat de report d'impôt par la poste. Vous recevrez également un tableau annuel vous informant du total des impôts reportés dans le cadre de ce programme.

Si vous avez des questions au sujet de ce programme, communiquez avec l'administrateur de l'impôt foncier, au (902) 368 4070.



Ministère
des Finances
Imposition et registre
des biens

Demande au Programme de report d'impôt foncier des aînés

(en vertu de l'article 14 de la loi intitulée *Property Tax Act* R.S.P.E.I. 1988 de l'Île-du-Prince-Édouard)

Envoyez à :

Ministère des Finances
Imposition et registre des biens
C.P. 1150, Charlottetown PE C1A 7M8

Livrez à :

95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 1^{er} étage sud
Charlottetown PE C1A 3T6
ou à un centre Accès Î.-P.-É.

Tél: (902) 368 4070 Fax: (902) 368 6164

Site Web : www.ileduprinceedouard.ca
Courriel : taxandland@gov.pe.ca

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services de l'administration de l'impôt et de l'observation fiscales, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

Section A – Demandeur

Nom du demandeur (en lettres moulées SVP) :

Adresse postale :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Section B – Propriétaires enregistrés (joindre une feuille séparée si vous manquez d'espace)

Nom du propriétaire enregistré

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

1 _____

2 _____

Numéro de la propriété : _____

Situation de la propriété : _____

Section C – Admissibilité

1. Le revenu familial annuel du propriétaire enregistré est-il inférieur à 42 000 \$? Oui ☐ Non ☐

Si oui, vous pouvez être admissible à un report d'impôt. Veuillez joindre la déclaration d'impôt de l'an dernier du propriétaire enregistré.

2. Pendant combien de mois par année le propriétaire enregistré demeure-t-il dans la propriété _____ mois

Section D – Certification

Je comprends que les impôts reportés applicables à cette propriété doivent éventuellement être payés lorsque la propriété est vendue ou cédée à une personne autre que mon conjoint.

Date

Signature du propriétaire enregistré

Date

Signature du propriétaire enregistré

Je certifie que les renseignements contenus dans la présente demande sont complets et vrais à ma connaissance.

Date

Signature du demandeur

À usage interne seulement

État de la demande : Approuvée ☐ Rejetée ☐

% de la propriété pouvant être reporté : _____

Approuvée par : _____

Date : _____